

La gestation pour autrui se joue des frontières

Analyse. Interdite en France, la GPA, sujet tabou pour les responsables politiques qui y sont hostiles, se pratique sur tous les continents. Un marché mondial de la procréation sur lequel les Etats ont bien du mal à avoir prise.

LE MONDE | 24.11.2016 à 11h59 | Par [Gaëlle Dupont](#)



En France, la gestation pour autrui (GPA) est un sujet tabou. Tous les responsables politiques affichent leur hostilité à cette pratique interdite. Certains, comme François Fillon, promettent de durcir les sanctions contre ceux qui y ont recours. L'autre finaliste de la primaire de la droite, Alain Juppé, prévoit de refuser l'inscription à l'état civil des enfants nés par GPA à l'étranger. C'est pourquoi l'Institut national d'études démographiques (INED) et l'Ecole des hautes études en sciences sociales ont fait preuve d'une audace certaine en organisant, les 17 et 18 novembre au Muséum d'histoire naturelle de Paris, la première manifestation scientifique internationale sur ce sujet en France.

« Nous voulions nous situer sur un autre terrain que celui des affrontements idéologiques, politiques et moraux, explique Virginie Rozée, sociologue à l'INED. Notre objectif est de produire de la connaissance. » Démentant La Manif pour tous qui réclamait l'interdiction du « colloque de la honte », les chercheurs ont livré des points de vue contradictoires. Ils décrivent la réalité d'un marché mondial de la procréation sur lequel les Etats ont bien du mal à avoir prise. Et vont souvent contre les idées reçues.

Premier enseignement de la recherche : la GPA se pratique sur tous les continents, mais reste très marginale. Elle permet au maximum 2 000 naissances par an aux Etats-Unis (où seulement sept Etats la prohibent) sur un total de 4 millions. Compliquée, coûteuse, elle reste réservée à des couples hétérosexuels dont la femme ne peut porter d'enfant ou à des couples d'hommes.

Globalisation du phénomène

Partout, le phénomène suscite un intense débat. « C'est une anomalie culturelle, relève Elly Teman, maîtresse de conférence en anthropologie au Centre universitaire Ruppin en Israël. Elle ne correspond pas aux représentations connues de ce qu'est une famille, une mère, un corps. » D'autant que, le plus souvent, de l'argent est échangé, sous forme de rétribution ou de « compensation ».

« Les réactions sont diverses face à cette pratique, poursuit Elly Teman. Certains pays l'ignorent. Certains l'interdisent. D'autres tentent de la contrôler en l'encadrant.» En Israël, la pratique est régulée par l'Etat, qui sélectionne les couples candidats à la procréation et les mères porteuses. La mère d'intention – celle qui élèvera l'enfant, parfois conçu à partir de ses ovocytes – participe activement à la grossesse de la mère porteuse. Aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne, la GPA est aussi permise. Les parties prenantes déterminent leurs relations. Des pays, comme le Brésil, exigent des liens de parenté entre les mères porteuses et le couple.

Autre enseignement majeur, la GPA se joue des frontières, et la globalisation du phénomène ne cesse de progresser. Dorénavant, des Australiens se rendent en Thaïlande, des Israéliens au Népal, des Français en Ukraine... pour y faire porter leurs futurs enfants. Ils le font soit parce que la pratique est interdite chez eux (ou réservée aux hétérosexuels), parce que l'attente est trop longue ou le prix trop élevé.

Pour répondre à cette demande, l'Asie du Sud-Est et le Mexique ont développé une GPA commerciale à bas prix. « L'Inde a innové au début des années 2000 en proposant des “offres complètes”, avec la garantie de ramener un bébé à la maison », relève Andrea Whittaker, responsable du département d'anthropologie de l'université Monash à Melbourne, en Australie.

Encadrer plutôt qu'ignorer

Aujourd'hui, face à des scandales de femmes exploitées ou de bébés abandonnés, de nombreux pays tentent d'interdire le recours à la GPA aux couples étrangers, comme l'Inde, le Népal, la Thaïlande, la Mexique, le Cambodge. La fierté nationale entre en jeu. « Le gouvernement veut afficher son refus que les femmes indiennes soient mal traitées, surtout par des étrangers », souligne Sharmila Rudrappa, professeure de sociologie à l'université du Texas à Austin. Mais cette industrie est mobile. « Le nouveau modèle, c'est que tout peut être déplacé d'un pays à un autre, observe Andrea Whittaker. La Malaisie pourrait suivre, ainsi que l'île Maurice, et l'Afrique...

En outre, un « marché noir » perdure même dans les pays qui ont restreint leur accès, car ces Etats manquent de moyens de contrôle. C'est déjà le cas au Mexique. « La façon dont la GPA se pratique en Inde n'est pas bonne pour les femmes, mais si on l'interdit, ce sera encore pire », prédit Sharmila Rudrappa.

Pour certains chercheurs, il vaut donc mieux encadrer qu'ignorer le phénomène. « L'abolition internationale n'est pas une option réaliste, estime Elly Teman. La technologie est disponible,

les gens l'utiliseront de toute façon. » Cette position est minoritaire en France, où le débat ne porte que sur le sort réservé aux enfants nés par GPA à l'étranger. Faut-il transcrire leur état civil, comme la Cour européenne des droits de l'homme l'intime à la France ? Les chercheurs ont montré qu'aucun pays ne fait peser sur les enfants les conséquences des actes de leurs parents. Autant de connaissances utiles, quelles que soient les positions de principe.